

Les veilleurs de nuit à Trébizonde

(XIV^e siècle).

Avec une planche en phototypie

En septembre 1908, j'eus l'occasion de copier, au Musée impérial de Constantinople, une curieuse inscription byzantine qui venait d'y être apportée. Elle est gravée sur six fragments de pierre noire (Kara-tas). La face inscrite est soigneusement polie; la partie postérieure est très endommagée. L'épaisseur, irrégulière, est en moyenne de cinquante centimètres. Il était évident qu'il ne s'agissait point de plaques spécialement travaillées pour recevoir l'inscription, mais de pierres qui formaient le parement d'un mur. L'inscription était gravée sur la paroi d'un édifice.

Je ne pus obtenir à Constantinople aucun renseignement sur la provenance de ces fragments, que les employés du Musée déposèrent dans la salle byzantine, près de l'ambon de Salonique. Je crus longtemps qu'ils avaient été trouvés dans Stamboul; cette circonstance, si elle s'était vérifiée, aurait conféré le plus grand intérêt au texte officiel en langue vulgaire du XIV^e siècle, qui fait l'objet du présent article. Mais je finis par reconnaître mon erreur; l'inscription vient de Trébizonde, où l'ont vue Fallmerayer, M. Papadopoulos-Kérameus, et M. Gabriel Millet. „In-schrift," dit Fallmerayer, „deren unleserliche und halbverwischte Trümmer heute noch am Hausecke eines armenischen Färbers in der untersten Zitadelle zu Trapezunt eingemauert zu sehen sind," et Papadopoulos: „Ἐπὶ ἀρχαίου κυρίου ὄπερ χρησιμεύει τανῦν ὡς βαφείου ὁ παρὰ τὴν θύραν ἀριστερὸς τοῖχος σφωζόμενος ἐν τῇ ἀρχικῇ του καταστάσει συνίσταται ἐκ μαρμάρων, ὧν πολλὰ φέρουσιν ἐπιγραφάς, ἤδη δυσδιακρίτους κάτωθεν.“

Fallmerayer¹⁾ n'en a lu que quelques mots, et encore inexactement; M. Papadopoulos²⁾ a donné de toute l'inscription un assez bon fac-similé, et une transcription en grande partie correcte: mais le sens lui

1) Fallmerayer, *Original-Fragmente* II (= *Abhandlungen der Münchener Akademie, histor. Classe*, t. IV), p. 79.

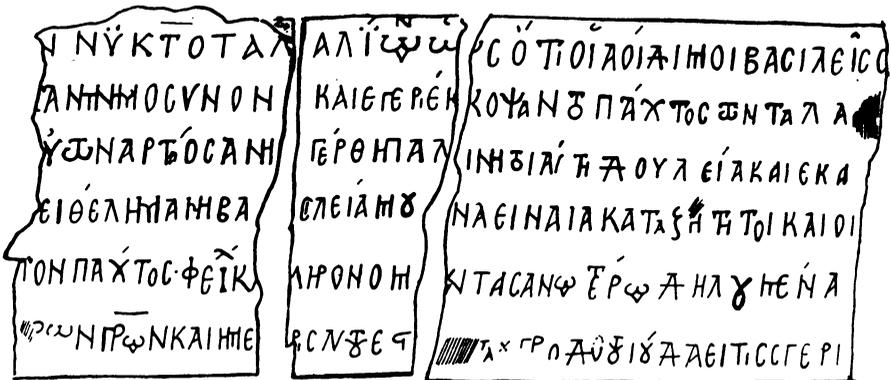
2) Papadopoulos-Kérameus, *Σύλλ. Κπολ., παράρτ. ἀρχ.* au t. XVII, p. 116, avec fac-simile, pl. 6.



a échappé, car il n'a pu déchiffrer le mot principal. Aussi n'hésité-je pas à donner ici, en fac-similé et en transcription, le *titulus* byzantin de Trébizonde. Je dois à mon ami M. Gustave Mendel, attaché au Musée impérial, un excellent estampage qui m'a permis de contrôler à loisir ma première lecture.

Mais j'ai de plus la bonne fortune de pouvoir reproduire (voir la planche) une photographie exécutée en 1895 par M. Gabriel Millet (Hautes-Études C 857). Le mur byzantin aujourd'hui démoli était, à cette époque, à peu près intact. Le texte se continuait sur trois assises. Malheureusement les lettres gravées sur l'assise supérieure étaient presque entièrement effacées. On n'y lisait qu'un ou deux mots par ligne.

Il suffit de jeter un coup d'oeil sur la photographie pour se rendre compte que nous avons affaire en réalité à deux inscriptions. La première s'achève par une formule de malédiction et par une date (juin 1302): ceci est gravé sur la seconde assise. Puis commence, par une date (novembre 1314), une autre inscription dont la première ligne était aussi sur la seconde assise. Ce sont les fragments 1, 2 et 3 du Musée.¹⁾ — Enfin la troisième assise (aujourd'hui fragments 4, 5 et 6: voir la figure ci-dessous) porte la fin de la seconde inscription. La muraille byzantine servait donc probablement à l'affichage d'édits impériaux à l'époque d'Alexis II Comnène de Trébizonde.



Les trois premières lignes des fragments 4—6 étaient complètes à gauche (longueur: 1 m 05) lorsque MM. Millet et Papadopoulos les copièrent. On peut déterminer l'importance de la lacune, à droite

1) Fragm. 1. Brisé à gauche. Haut. 0^m, 385; larg. 0^m, 445; πρῶν μηνῶν ἰουνῶ (sigle de l'indiction) εἰς ἔτους], εἰς | εἰτος) ἑξῆς. T. Fragm. 2. Brisé à gauche. Haut. 0^m, 365, larg. 0^m, 34 + Μηνὶ νοεμ. Fragm. 3. Brisé de toutes parts, sauf à gauche. Haut. 0^m, 24, larg. 0^m, 26. βεῖω (sigle de l'indiction) ἰγ.

des lignes. En effet, à la l. 6 (de la transcription) le supplément est certain: *δηλουμένα*[ς ἀρὰς τῶν τιγ' θεο] | [φό]ρων πρῶν: soit douze ou treize lettres.

La gravure est très soignée; les lettres hautes de 3, 4, 5 centimètres, et larges de 1 à 2 sont du type des inscriptions officielles du XIV^e siècle, dont le X aux branches arquées, très écartées l'une de l'autre, l'Ω garni à la partie inférieure d'une sorte de triangle dont le sommet est tourné vers le bas, et le A (Δ) barré à mi-hauteur sont les principales caractéristiques.

La plupart des accents et des esprits sont indiqués; quelques éraflures de la pierre ne permettent pas de les reconnaître tous; peut-être l'esprit doux est-il omis en général; il est cependant très visible sur l'υ (au début de la l. 4 de la transcription).

Restes de la première inscription.

σ υ Ιω

 ψυχικῆς ε
 . . . [ἐ]στω [π]α . . . ε
 5 . . . [μετὰ] τοῦ προ[δότη]τος Ἰούδα . . .
 . . . [τὰς] ἀρὰς τ[ῶν τιγ'] θεοφόρων
 π[ατέ]ρων μηνι ἰουνίῳ
 (Ἰνδικτιόνος) ιε . ε[ἴ]τους] , ςωι.

Seconde inscription.

+ μηνι νοεμβριῳ (Ἰνδικτιῶνος) ιγ' ετους , ςωκγ. υ[πεμνήσθη] ἡμῖν . . .]
 πα[ρὰ] τῶν νύκτοταλαλιῶν ὡς ὅτι οἱ αὐδιδμοὶ βασιλεῖς οἱ πρὸ ἐμοῦ (οὐ
 πατέρες μου .]
 ἐποίησαν μνημοσυνον καὶ ἐπεριέκοψαν το πάχτος των ταλα[λίων·
 ἐπειδὴ δὲ κατ']
 αὐτων αὐτιος ἀνηρέσθη πάλιν ἢ τοιαύτη δουλεία καὶ ἐκα[τεξετηθήθη-
 σαν, ἐ-]
 5 [χ]ει θέλημιαν ἢ βασιλεία μου ἵνα εἶναι ἀκαταξήτητοι καὶ οἱ [μὴ δόντες
 τὸ τοιοῦ-]
 τον πάχτος. φείλ(ει) κληρονομ[ο]ν τὰς ἀνωτέρω δηλουμένα[ς ἀρὰς
 τῶν τιγ' θεο-]
 [φό]ρων π[ατέ]ρων καὶ ἢ μερὶς αὐτου εστ[ω με]τα [τοῦ] προδότητος Ἰούδα
 εἰ τις ἐγερε [ζήτημα κατ' αὐτῶν].

Notes. L. 2 ΠΑ///ΩΝΥΚΤΟΤΛ///ΑΔΙΩ Papadopoulos, qui s'abstient de transcrire. L. 7 [ἐ]γιων π[ατέ]ρων Papadopoulos; mais on aperçoit la boucle du P. L. 7, à la fin ΕΓΕΡΙ; j'ai lu ainsi. Papadopoulos a lu ΕΤΕΡQI (ἐτερον). Les caractères sont très indistincts, et même en me reportant à l'estampage, il m'est difficile de choisir entre les deux leçons. Εγερε = ἐγερεῖ.

Il va sans dire que nous ne donnons pas ces suppléments pour certains, mais seulement pour vraisemblables. Si, à la l. 7 il fallait lire *ἔτερον*, on devrait restituer: *εἴ τις ἔτερο[ν πάχτος ζητήσῃ]* ou quelque chose de semblable.

Les difficultés que présente l'interprétation de ce texte sont assez grandes. Le mot principal *ταλαλιων* qu'il faut restituer à la ligne 3 et qui apparaît à la ligne 2 dans le composé *νυκτοταλαλιων*¹⁾, est inconnu, au moins sous cette forme. Mais il n'est pas impossible d'en deviner le sens. Il existe en grec moderne un mot *τελλάλης* (-ις -ιδες), transcription du turc-osmanli *dellal* ou *tellal*²⁾ (lui-même d'origine arabe), qui signifie *héraut, crieur public, vendeur à la criée* (cf. Miklosich: *Führer, Makler, Ausrufer, Herold*). Les lexicographes grecs (par exemple Skarlatos Byzantios) semblent vouloir rattacher *τελλάλης* à *διαλαλητής* qui a le même sens. Mais la ressemblance de ces deux mots est purement fortuite. *Ταλάλιος* est certainement comme *τελλάλης*, une transcription grecque de l'arabo-turc *tellal*, transcription datée en quelque sorte par l'emploi de *a* pour *e* à la première syllabe. La plupart des mots turcs empruntés dès l'époque byzantine présentent, en effet, ce vocalisme. Ainsi l'on a *τζιτζάκιον* (vêtement orné de fleurs, de ramages), de *çiçek* „fleur“, -*πак*, -*пакис* pour *beg*, comme *πεκλάρпакис* „*beglerbeg, beylerbey*“, *τζαλαπής* pour *çelebi* (Gelzer, *Athen. Mitth.* XXVII (1902), p. 439). Cette particularité paraît appartenir au turc-oriental; elle s'observe dans les noms propres turcs qui se rencontrent en si grand nombre dans la chronique de Panaretos.

La terminaison -*ιος* ne peut faire difficulté. Plus tard, le génie de la langue eût réclamé impérieusement pour un mot emprunté au turc, la terminaison *ης* (*ις*) qui est en effet celle de *τελλάλις*. Mais l'analogie des mots *τζαούσιος, ἀμφράλιος* qu'on lit dans Codinus (plus tard *τσαούσις, ἀμφράλις*), achève de confirmer notre hypothèse.

Les *ταλάλιοι* sont donc des hérauts, des crieurs, et les *νυκτοταλάλιοι*, des veilleurs de nuit. Les *bekdjis* actuels de Constantinople mériteraient cette appellation, au moins autant que leur titre officiel de „gardiens“. Leur office ne consiste-t-il pas à annoncer dans les différents quartiers, non seulement l'heure, mais encore les événements imprévus, et notamment les incendies, qu'ils soient proches ou lointains? Qui-

1) Surmonté du trait horizontal, bien connu des paléographes, qui indique les mots composés.

2) Cf. Barbier de Meynard, *Suppl. aux dict. turcs*, s. v. Le mot se retrouve dans toutes les langues balkaniques: cf. Fr. Miklosich, *Denkschriften der Wiener Akademie, phil.-histor. Cl.* 35 (1885), p. 173: bulgare, serbe, roumain, albanais, et aussi kurde et kumane.

conque, dans Péra ou dans Stamboul, a eu son sommeil troublé par le cri lugubre de *Yanghyn vâr*, me donnera raison.

Le nom turc donné aux veilleurs de nuit ne surprendra point. On sait de reste que depuis le séjour des empereurs grecs à Nicée, les emprunts de cette nature avaient été particulièrement fréquents. Sans doute l'institution elle-même était-elle orientale. Nous ne trouvons aucune trace d'une corporation des veilleurs de nuit dans l'ancienne Byzance. Il ne sert à rien de rappeler ici l'organisation romaine des veilleurs, ni le *nyctostrate* égyptien, qu'un papyrus récemment découvert nous montre investi de fonctions bien plus nocturnes que stratégiques, ni même le *nyctéarque*, dont le nom, odieux on ne sait trop pourquoi, fut changé par Justinien. — Le fait est qu'on ne peut citer aucun texte byzantin; le drongaire *της βίγλας* et les *διαϊτάριοι* avaient des attributions fort différentes de la police nocturne de la Ville. Tout ce qu'on peut dire, c'est que les empereurs de Trébizonde, et peut être les souverains de Nicée, avaient créé un corps de veilleurs de nuit imité de celui des villes musulmanes, et qu'ils avaient emprunté comme dans le cas du *τσαούσιος*, le nom avec la chose.¹⁾ — A Trébizonde, on employait sans pudeur des mots turcs jusque dans les inscriptions métriques officielles. On peut lire, à la fin d'un dodécasyllabe, la forme grecque de l'arabo-turc *burdj* (bordj) = *κάστρον*:

Πιστὸς Ἐφᾶς καὶ Περαιτίας ἕναξ
Κομνηνὸς Ἀλέξιος ἐν Χριστῷ μέγας
ὁ τοῦδε κτήτωρ τοῦ πυργικοῦ ΠΟΥΡΤΖΙΟΥ . . . !

Car c'est ainsi qu'il faut écrire, avec Fallmerayer (*Abhandl. der Münchener Akademie, hist. Cl.*, t. III, p. 103, n° V) et Papadopoulos (*παράρτ. ἀρχ.* au t. XVII du *Syllogue*, p. 115). *Πουρτίου* (de *portus* ou *porta*?) est une fausse leçon (Mordtmann le père, *Annali*, 1861, p. 178, n° 1. J. H. Mordtmann, *παράρτ.* au t. XV du *Syllogue*, p. 75, n° 62).

L. 1—3. Ainsi, les *νυκτοτάλαιοι* ont remontré à l'empereur que ses illustres prédécesseurs ont fait cette action charitable de réduire (ou de supprimer complètement) le *πάχος* des *ταλάιοι*. *Μνημόσυνον* signifie proprement la commémoration par le prêtre, d'un défunt bienfaiteur de l'église; il n'est pas attesté dans le sens de bienfait; mais comme on disait *ἐγὼ ὑπέρ μνημόσυνον . . . ἀνέθηκα εἰς τὴν . . .*

1) Voyez dans Jorga, *Gesch. d. osm. Reiches* I, p. 123—124, un tableau assez piquant des rapports qui existaient entre les cours de Nicée et de Konia, ainsi que des réflexions fort justes sur le cérémonial et les institutions de l'Empire de Nicée, comparée avec le cérémonial et les institutions de Trébizonde. Il me semble que M. Jorga se trompe sur les fonctions du *tchaouche*. Cf. Codin. Curo-pal., pp. 10, 23, 24, 39 et 195.

μονή¹⁾, on put dire ἐγὼ ἔδωκα εἰς μνημόσυνον, puis ἐποίησα μνημόσυνον; cf. ὑπὲρ ψυχικῆς σωτηρίας, ψυχικόν (= ἐλεημοσύνη).

Qu'est-ce que le πάχτος? La langue juridique byzantine fait grand usage des mots d'origine latine πάκτον et πακτεύω (cf. Triantaphyllidès, *Lexique de Théophile et des Nouvelles*, s. v.). Πάκτον signifie d'abord „convention, engagement, traité“, et πακτευθῆ est glosé par συμφωνηθῆ (Gloses des Basiliques). Puis, par une évolution de sens toute naturelle, πάκτον = „tribut“ (Théophane, cf. *Index* de de Boor), et πακτώνω, „imposer un tribut“: καὶ ἐν ταῖς ἡμέραις αὐτῶν καὶ ἔδουλεύθησαν καὶ ἐπακτώθησαν.

Mais le sens le plus fréquent de ce verbe πακτώνω est „louer, mettre aux enchères“. C'est dans cette signification qu'il est encore usité aujourd'hui, ainsi que πάχτος, „loyer, redevance“, lequel n'est pas un métaplasme de l'ancien mot πάκτον, mais comme beaucoup de ces neutres en . . . ος si fréquents en grec moderne, eine neue postverbale Bildung (Hatzidakis, *Einleitung*, p. 366), tirée directement de πακτώνω (πακτώνω).

Bien entendu, il n'est pas question ici de *loyer*, mais de la *redevance* ou du droit de licence que l'on tirait plus ou moins légalement des différentes charges ou professions. Nicétas Choniates (p. 422, 15 édition de Bonn), dit de Jean Comnène, qui abolit la vénalité des charges: οὐκ ὄντιους ταύτας τοῖς βυυλομένοις προβάλλων, καὶ τοῖς ἐκ τριόδων ἀποδιδοῦς ὁποιοῦδητινος δόματος; ce qui est ainsi glosé par la paraphrase vulgaire: (cf. l'appareil critique de l'édition de Bonn, et Du Cange, s. v.): μήτε πωλῶν μήτε πακτώνων et οὐκ . . . τοῖς ἐκ τριόδων πακτώνων.

Ainsi le πάχτος des crieurs publics, c'est la licence qu'ils devaient acquitter aux autorités ou bien aux fermiers des impôts. Si, comme il est vraisemblable, la corporation des νυκτοτάλλιοι s'occupait aussi des criées, et par conséquent du courtage (les deux mots νυκτοτάλλιοι et τάλλιοι, successivement employés dans l'inscription, paraissent désigner les mêmes personnes), ses membres exerçaient un métier lucratif et pouvaient être assujettis au paiement d'une pareille taxe.

Ou remarquera la forme vulgaire πάχτος (l. 3 et 6). Cette graphie correspond exactement à la prononciation établie depuis des siècles; mais elle devait choquer les puristes, et montre, comme beaucoup d'autres détails, que le rédacteur du rescrit entendait bien employer la langue populaire.

Ὡς ὅτι. Ces accumulations de conjonctions, qui ont parfois quel-

1) Papadopoulos-Kérameus, *Μαυρογορδάτειος Βιβλιοθήκη*, Cple 1884, p. 83 (n° 16); année 1256.

que chose de macaronique, rappelant notre *style de gendarme* (si au cas que . . . quoique nonobstant) sont fréquentes dans les documents du temps (Miklosich-Müller, *Acta et diplomata* VI, p. 238, n° CII: φανερόν ποιούμεν καθ' ἐνός παρόντων καὶ ἐρχομένων, ὅτι ὡς καθὼς καὶ ὁ Παῦλος κτλ.

Ἐπεριέκοψαν. Le double augment des verbes composés, assez rare avant le X^e siècle (Dieterich, *Untersuchungen*, p. 213; Hatzidakis, *Einleitung*, p. 65) devient ensuite extrêmement fréquent pour disparaître presque complètement en grec moderne. Exemples tirés du Digénis (cf. Hatzidakis, l. 1.): ἐκατεφρόνησε, ἐκατέλαβον, ἐπροσεκύνησε; des actes réunis par Trinchera, ἐπαρεδώκαμεν, Miklosich-Müller, IV, p. 63 οὐκ ἐπαρεδέξαμεθα. Pour Trébizonde, cf. Panaretos, passim.

L. 3—4. Malgré les exemptions dont avaient bénéficié antérieurement les ταλάμιοι la corporation fut de nouveau, en 1314, en butte aux exigences des officiers du fisc au plutôt des fermiers des impôts. L'empereur Alexis, sur la plainte qui lui est adressée, confirme l'ἐξκουσεία. Comme Alexis régnait déjà en 1302, il est évident que la première inscription ne peut être le rescrit des ἀοίδιμοι βασιλεῖς auquel l'empereur fait allusion.

L. 4—5. [Ἐχ]εὶ θέλημα ἢ βασιλεία μου. Il y a des traces certaines du χ au commencement de la l. 5. Cette tournure familière (ἔχει θέλημα) ne se trouve pas, je crois, dans les chrysobulles où la chancellerie impériale répandait les fleurs de sa rhétorique. Mais on lit, dans une lettre d'un des derniers Paléologues, conçue dans un style plus simple (Miklosich-Müller, *Acta et Diplomata* VI, p. 259): ὁμως ἔχει θέλη[μα καὶ διο[ρ]ίζεται] (ἢ β. μ.) ἵνα ἐάσης τοὺς εἰρημένους μοναχοὺς κτλ. Quant au ν de θέλημα, c'est, comme le double augment, un schibboleth du grec médiéval. Le ν analogique des neutres en -α, dû à la contagion des neutres en -ον et en -ιν, ne se maintient aujourd'hui que dans quelques dialectes (cf. Foy, *Lautsystem*, p. 72). Mais il a été commun au moyen âge. Cf. dans un texte déjà cité de l'an 1295 (Miklosich-Müller, VI, n° CII, p. 239): διὰ ὄνομαν τοῦ εἰρημένου μοναστηρίου — ἦσανε εἰς τὸ μέτροημα τῆς αὐτῆς γῆς — τοὺς ὀπολοὺς ἐσφήξαμεν εἰς αὐτὸ τὸ δῶσμαν κτλ.; ibid., n° CVI, p. 247: εἰ δὲ καὶ συμβῆ νὰ γένηται ζημία καὶ μαρτυρηθῆ εἰς τὸ πρᾶγμα τοῦ μοναστηρίου. Ces formes se rencontrent aussi à chaque instant dans les textes en dialecte trébizonde publiés par Papadopoulos (*Μανρογορδάτειος Βιβλιοθήκη* n° 7, 8, ὄνομαν, etc.).

Ἵνα εἶναι. L'ιότα qui a disparu par suite de la cassure a été lu par Papadopoulos. Remarquer la forme toute moderne de la troisième personne du pluriel.

Ἀκαταξήτητοι. Ce mot revient fort souvent dans les chrysobulles et les actes de donation. Il signifie „*exempt, libre à l'égard du fisc, à l'abri des vexations de ses agents*“, Chrysobulle d'Alexis Comnène de Trébizonde (éd. Fallmerayer, p. 97): ὁμοῦ ἀνετέθησαν εἰς παροικίαν καὶ διακράτησιν τῆς μονῆς παρὰ τοῦ ἀειμνήστου βασιλέως τοῦ πάππου μου κὺρ Ἀλεξίου τοῦ μεγάλου Κομνηνοῦ ἀκαταξήτητοι πάντη καὶ ἐλεύθεροι διὰ χρυσοβούλλου προσκυνητοῦ κτλ. (cf. p. 99 ἐξκουσενθήσονται ἐκ πάντων τῶν κατὰ χώραν ἐπερχομένων βασιλικῶν φορολογημάτων καὶ ἀπαιτήσεων). Miklosich et Müller, *Acta et diplomata*, IV, p. 224—225: ὀφείλει . . . εἶναι ἀνακρωτηρίαστον, ἀκαταξήτητον καὶ ἀτάραχον ἀπὸ πάντων καὶ παντοίων τῶν ἐπερχομένων δημοσιακῶν ζητημάτων κτλ. Il est inutile de multiplier les exemples.

L. 5—6. Au début de la l. 6 le τ n'est nullement certain. Sur la pierre j'avais pris cette lettre pour la partie de droite d'un π, et j'avais d'abord pensé à restituer [τὸ λοιπὸν] πάχτος. Mais il n'y a décidément aucune trace d'un accent sur l'ο. On pourrait suppléer aussi ἵνα εἶναι ἀκαταξήτητοι καὶ οἱ [πάντες ἀπὸ τὸ τοιοῦτον] πάχτος.

L. 6. Cette ligne est linguistiquement intéressante, à cause du groupe Φ^χΕΙ, d'une lecture absolument certaine. Il n'est pas permis de transcrire (ὀ)φείλ(ει) comme le fait Papadopoulos.

Rappelons que le rescrit est délibérément rédigé en langue vulgaire. Dans ἐπεριέκοσαν et dans θέλημαν, la forme commune ne différait de la forme savante que par une seule lettre; et cependant, c'est la forme commune qui a été, et très soigneusement, gravée sur la pierre. Ici, l'on n'a pas hésité davantage à écrire φείλει pour ὀφείλει, parce que cette forme était la seule véritablement populaire — du moins, nous le conjecturons; car à notre connaissance, φείλω ne se lit dans aucun texte médiéval; et il est inconnu du grec moderne.

Ni l'une ni l'autre de ces circonstances ne fait sérieusement obstacle à notre conjecture; les textes vulgaires du XIV^e siècle sont en somme relativement rares; et le grec d'aujourd'hui n'emploie pas plus ὀφείλω que φείλω. Mais il y a un fait qui nous permet de croire qu'au moyen âge, ὀφείλω était très usité, populaire, et comme tel exposé à l'apocope (cf. φελῶ pour ὠφελῶ, attesté depuis Ptochoprodrome). Car il faut l'ajouter à la liste des verbes qui, comme l'a montré D. C. Hesseling¹⁾, ont longtemps soutenu l'infinitif mourant. Comme θέλω, δύναμαι, εὐπορῶ, ὀφείλω nous apparaît comme un véritable „auxiliaire, ayant perdu jusqu'à un certain point sa signification primitive“. Il servait à tourner le futur ou l'impératif. On rencontre par

1) *Essai historique sur l'infinitif grec*, p. 25.

centaines, dans les Actes, des phrases comme celles-ci (je prends au hasards les exemples): *ὀφείλουσι κατατεθῆναι ἐν ἐτέρῳ καταστίχῳ, ὀφείλεις; σὺ . . . παραλαβεῖν τοῦτο ἀπὸ τῆς σήμερον . . . ὁ δὲ πανιερώτατος μητροπολίτης ὀφείλει ἔχειν τὴν ἀναφορὰν . . . ὅπερ καὶ ὀφείλει κατέχειν καὶ νέμεσθαι*. La nuance de l'obligation disparaît complètement: *ὀφείλει ἔχειν καὶ τὸ ὕδωρ τοῦ κατερχομένου ποταμοῦ* (*Acta et Diplomata IV*, p. 224). Il y a là, évidemment, une périphrase du futur. Cette construction est tout à fait analogue à celle de *θέλω* + infinitif; mais, pour que la preuve qu'*ὀφείλω* était bien un auxiliaire fût complète, il faudrait un texte où *ὀφείλω* fût employé pléonastiquement avec un futur. Or, au n° 10 de la *Μαυρογορδάτειος Βιβλιοθήκη* je lis (année 1388) *ὀφείλει φαρεῖν* et plus bas *ὀφείλει ἔσται*, où je ne crois pas que *ἔσται* = *εἶσθαι*. Cette tournure subit une éclipse totale dans l'évolution ultérieure de la langue; mais elle aurait pu l'emporter, et sa fréquence au moyen âge prouve la vitalité d'*ὀφείλω* à cette époque, et explique l'usage de cet outil grammatical.¹⁾

Κληρονομοῦν fait, lui aussi, difficulté. La confusion entre les verbes en *-ῶ* et ceux en *-έω* a introduit des perturbations analogiques dans les premiers. On rencontre très tôt (N. T.) des infinitifs du type *δηλοῖν*, et dans les textes médiévaux on lit *ἐκριζειν*. Mais la réciproque n'est pas vraie. Si donc nous avons ici *κληρονομοῦν* pour *κληρονομεῖν*, ce fait ne s'explique guère que par l'analogie de *κληροῦν* — *κληροῦσθαι*. — Il y a bien une autre possibilité. *Κληρονομοῦν* serait une troisième personne du pluriel, et *φείλει* une forme verbale cristallisée et invariable, comme *θέλει* dans *θέλει τ' ἀκούσης* (dialectal). A cause de *εἶ τις*, on préférera sans doute la première hypothèse.

De la formule finale (l. 6—7) — malédiction des (318) pères invoquée contre les contrevenants — les exemples sont innombrables. M. Ch. Michel (article *Anathema*, dans le *Dictionnaire* de Cabrol et Leclercq I, col. 1933 sqq.), en a cité plusieurs²⁾. Mais elle est beaucoup

1) Il faudrait voir si dans certains cas, l'éditeur n'a pas tacitement corrigé un *φείλω* des textes vulgaires en *ὀφείλω*, comme M. Papadopoulos a restitué (*ὀφείλω* dans sa transcription de notre *titulus*).

2) Exemple d'une formule plus développée, qui se rencontre souvent dans les *Acta*: *Καὶ τὰς ἀρὰς ἐπισπάσεται τῶν τριακοσίων ὀκτωκαίδεκα ἄγιων θεοφόρων πατέρων τῶν ἐν Νικαίᾳ καὶ ἡ μερὶς αὐτοῦ μετὰ τοῦ προδότην Ἰούδα λογισθήσεται καὶ μετὰ τῶν κειραγόντων ἄρον σταύρωσον τὸν υἱὸν τοῦ Θεοῦ*. — Je saisis cette occasion de signaler que l'inscription de Selden, *Marmora Arundelliana*, p. 56 = Corsini, *De Notis Graecorum*, diss. III, p. LIII, citée par M. Michel, p. 1933, note 3, figure au CIG, 8766. Il faut en lire le début ainsi: *εἶ τις θελήσῃ ἢ πειραθῆ δοῦναι τὴν μονὴν ταύτην τῆς ὑπεραγίας Θεοτόκου μετὰ καὶ τοῦ μετοχίου* (ou: *Μαρίας καὶ τὸ μετόχιον*) *αὐτῆς εἰς μετόχιον ἐτέρῃ μονῇ μεγάλῃ ἢ μικρᾷ*. — La pierre est au-

plus rare dans les chrysobulles et rescrits impériaux que dans les testaments, contrats et actes de donation émanant de particuliers. M. Michel n'en donne point d'exemple emprunté à cette catégorie de documents.

En voici un, qui est précisément tiré d'un chrysobulle d'Alexis Comnène de Trébizonde: *ὅς τις δὲ τῶν ἀπάντων βουλευθῆ παρασαλευσαι ἐκ τούτων ἕως μιᾶς κεραίας καὶ μόνης, ἢ ἀθετῆσαι ἐκ τῶν ἀναγραφέντων μερικῶς ἢ καθόλου, οἷος ἂν καὶ ἡ, αὐτὴν μὲν τὴν θεοτόκον ἐξῆ ἀντίμαχον ἐν τῇ ἡμέρᾳ τῆς κρίσεως, τὰς δὲ ἀράς καὶ ἀγανακτήσεις κληρονομήσῃ τῶν ἀγίων πατέρων καὶ τῶν ἀοιδίμων βασιλέων κτλ.* (Fallmerayer, dans *Abhandlungen* de l'Acad. de Munich, *hist. Cl.*, 1843, p. 100).

L'emploi de la langue vulgaire à Trébizonde, dès le XIII^e siècle, même dans les actes officiels, est un fait intéressant, mais qui était déjà bien attesté. M. Papadopoulos-Kérameus, dont le nom est aussi étroitement associé que celui de Fallmerayer aux choses de Trébizonde, a publié dans le *παράρτημα* au tome XVII du Syllogue de Constantinople, avec un bon commentaire, et M. G. Millet a réimprimé dans le *Bulletin de correspondance hellénique* XX (1896), p. 496—497, une curieuse inscription, copie ou résumé d'un acte de vente, dont la langue est tout à fait vulgaire, et même, quoi qu'en disent MM. Millet et Psichari, porte des traces nombreuses de dialecte pontique (notamment ε pour η dans les noms propres en -ηνός, comme *Καμαχενός*). On savait aussi que les Paléologues de Constantinople eux-mêmes, en s'adressant familièrement à certains de leurs officiers, comme les *κεφαλᾶδες* de Lemnos¹), moins soucieux de *καθαρεύειν* à tout prix que les autorités du royaume hellénique de nos jours, ne dédaignaient pas d'employer l'idiome parlé. Mais ainsi gravées sur la pierre en lettres presque monumentales, dans un rescrit d'un grand Comnène, les formes vulgaires reçoivent de la somptueuse écriture lapidaire du XIV^e siècle, une consécration vraiment solennelle qui ne laisse pas, malgré tout, de déranger certaines de nos idées sur le conservatisme linguistique des Byzantins.

Huy (Belgique).

Henri Grégoire.

jour d'hui au Musée impérial de Cple et provient de Thessalonique (Selden, Corsini et le *Corpus: incerti loci*). La phrase finale qui mentionne les anathèmes, est bien restituée par Kirchhoff (sauf *ὑπεραγίας*, lu *Παναγίας*). La traduction de Corsini citée par M. Michel est erronée.

1) Lettre d'un Paléologue aux *ἄρχοντες κεφαλᾶδες* de Lemnos dans Miklosich-Müller, *Acta et Diplomata* VI, p. 258—259: on y lit *ἀνέφερε μάς, ὅσα ἔχει νό ποιήση, ὡς τὸ ἔχει, γὰ ἐνι τοῦ δημοσίου.*